

AFFAIRE No 19 - EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT - FOURNITURE ET  
D'HORODATEURS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage d'étendre le stationnement payant dans les rues suivantes :

- Rue Victor Mac Auliffe, entre les Rues Charles Gounod et de Paris,
- Rue de la Compagnie, )
- Rue Pasteur, ( entre les Rues de Paris et Lucien Gasparin,
- Rue Maréchal Leclerc, )
  
- Rue Lucien Gasparin, entre les Rues de la Compagnie et Pasteur,
- Rue Alexis de Villeneuve, entre les Rues Juliette Dodu et de l'Est,
- Rue Juliette Dodu, entre les Rues Rontaunay et Alexis de Villeneuve.

La mise en oeuvre de cette mesure nécessite l'acquisition de quarante horodateurs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver l'opération,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Il s'agit de créer un plan cohérent du stationnement en ville, en liaison avec la gestion du futur parking en silo.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

La dépense correspondante est prévue au budget.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

M. BOURHIS : Il s'agit ici d'une ancienne affaire qui vous est à nouveau soumise, et qui vous avait été présentée il y a environ deux ans. Vous aviez alors donné un avis favorable à ce rapport pour lequel aucune suite n'a été enclenchée. Nous vous présentons donc à nouveau cette affaire ici. A présent, il s'agit de lancer un appel d'offres. A l'époque, il était prévu de conclure un marché négocié.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres intervenants ?

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.